

## **SAUVEGARDER LES RESSOURCES NATURELLES ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

La préservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources et la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre sont des enjeux fondamentaux pour l'avenir des territoires. Doubs 2010 avait marqué une impulsion forte en la matière, répondant ainsi aux directives de l'Agenda 21 de Rio : mise à niveau des équipements de traitement d'eaux usées domestiques, lancement du schéma départemental d'alimentation en eau potable, lancement de travaux de restauration de cours d'eau, réalisation du schéma départemental des espaces naturels sensibles, développement de la filière « bois-énergie » et mise en œuvre d'un Agenda 21 départemental.

Ces questions écologiques sont plus que jamais au centre des préoccupations du Conseil général puisqu'il s'agit :

- de préserver les ressources naturelles pour conserver les équilibres écologiques et préserver la qualité de l'environnement, caractéristique de ce département et contribuant à la qualité des productions agricoles locales,
- de limiter les émissions de gaz à effet de serre en maîtrisant mieux les consommations d'énergie, en gérant efficacement les déchets ménagers et en développant une ressource énergétique locale comme le bois.

Les objectifs à atteindre dans ces domaines sont en phase avec les objectifs nationaux (Grenelle de l'environnement) et européens (directive cadre sur l'eau, directive déchets, paquet climat-énergie).

### **PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU**

#### ***A43 - Accompagner les territoires dans l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, bassin par bassin***

Il s'agit de soutenir les projets qui contribuent à la préservation des ressources en amont, à l'équilibre des prélèvements, à la restauration des milieux aquatiques et des zones humides à la maîtrise des pollutions d'origine agricole et à la maîtrise des pollutions domestiques ayant un impact sur les milieux.

#### **A43.O1 – Soutenir les investissements contribuant à l'amélioration de la ressource**

Le Département poursuivra son soutien aux investissements des collectivités qui contribuent à l'amélioration de la qualité des ressources, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Il s'agira donc d'étudier les projets des maîtres d'ouvrage au regard des objectifs de qualité des cours d'eau et eaux souterraines, bassin par bassin, en s'appuyant sur le programme de mesure du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE).

Ainsi, l'intervention du Conseil général s'établira selon des niveaux de priorité différenciés selon l'efficacité des travaux projetés pour protéger les captages, établir les interconnexions nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, potabiliser des ressources connaissant des problèmes de qualité importants ou encore traiter des eaux usées qui dégradent la qualité des cours d'eau.

Par ailleurs, le Conseil général maintiendra ses actions de solidarité territoriale auprès des services de l'eau en accompagnant les maîtres d'ouvrage dans une démarche de gestion durable des installations (notamment des canalisations), en s'appuyant sur les logiques d'amortissement et de planification des renouvellements et prenant également en compte les capacités financières des maîtres d'ouvrage (notamment par une modulation en fonction de la population desservie).

### A43.O2 – Participer à la restauration des milieux aquatiques

Avec les syndicats mixtes de rivières dont il est membre (Ognon, Loue), et en accompagnement des collectivités compétentes sur le reste du territoire, le Conseil général établira des programmes pluriannuels d'intervention prioritairement pour des travaux de restauration de milieux naturels, afin de conserver les continuités écologiques et de retrouver une bonne fonctionnalité des milieux aquatiques.

### A43.O3 – Accompagner la profession agricole dans le développement des bonnes pratiques d'épandage

Le Département aidera la profession agricole à adapter les outils d'exploitation des éleveurs et la gestion de leurs effluents à la sensibilité du milieu naturel. Cette démarche progressive s'appuiera sur :

- l'évaluation et l'amélioration des outils d'animation territoriale en faveur de la gestion durable des effluents d'élevage,
- une priorisation de l'intervention du Conseil général sur des systèmes d'exploitation plus performants vis-à-vis de l'environnement (exemple : systèmes paillés pour les élevages).

#### **Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)**

- A partir de 2010, établir les priorités départementales en fonction des données de qualité des cours d'eau et de l'état des lieux du SDAGE, avec chaque année, une concertation avec l'Agence de l'Eau et la Police de l'eau
- Dès 2010, définir, en partenariat avec les collectivités, les modalités d'interventions financières du Conseil général dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, notamment en intégrant des critères d'éco conditionnalité permettant d'accompagner progressivement les maîtres d'ouvrage dans la gestion durable des services (prix de l'eau, rendement de réseau, clauses d'insertion dans les marchés pour les chantiers importants, amortissement, renouvellement...)
- Participer à la création du Syndicat Mixte des Zones Humides du Haut-Doubs
- Accompagner la création d'un outil de gestion adapté sur le Dessoubre
- Co construire un programme pluriannuel de travaux avec les syndicats de rivières et apporter un appui technique aux autres maîtres d'ouvrage pour définir et planifier les opérations de restauration des milieux aquatiques (cf. A47)
- Evaluer l'effet sur le milieu des animations territoriales sur la gestion des effluents
- Faire le bilan de la qualité des ressources en eau en participant à la construction d'un observatoire de l'eau en partenariat avec l'Agence de l'eau

### **Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'en 2014)**

- Systématiser les bonnes pratiques agricoles en terme de gestion des effluents (conditionnement des aides à l'agriculture, développement de l'agriculture biologique sur les captages, développement de la technicité des éleveurs en lien avec la Chambre d'agriculture et apport de conseils pour les épandages, mesures agri-environnementales...)
- Résorber les points noirs en assainissement domestique en diversifiant et en adaptant les solutions

### **Objectifs à atteindre à long terme (jusqu'en 2017)**

- Assurer l'équilibre entre les ressources en eau
- Pérenniser les bonnes pratiques agricoles
- Continuer à restaurer les milieux aquatiques prioritaires (cf. A47)

### **Repères pour une évaluation**

- Exemple d'indicateurs de suivi
  - Indicateurs de qualité des cours d'eau (observatoire de l'eau)
- Exemples d'indicateurs de résultat
  - Résorption des points noirs d'assainissement
  - Modalités d'aides aux investissements
  - Programmes d'intervention avec les syndicats
  - Evaluation de la gestion des effluents à partir des plans d'épandage

## **A44 - Contribuer à la qualité de la gestion des services de l'eau et de l'assainissement et aux performances globales des installations dans une logique de solidarité avec les territoires ruraux**

Il s'agit de renforcer la qualité des équipements d'assainissement et de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement tout en assurant une solidarité envers les territoires ruraux, en mettant en place des objectifs de gestion durable.

Dans ce cadre, il s'agit d'orienter l'action du Service d'Assistance Technique (SAT) vers le conseil des maîtres d'ouvrage pour mettre en place les outils de la bonne gestion sur la protection des ressources en eau, sur la gestion du service de l'eau, sur la gestion des services d'assainissement collectif et non collectif adaptés aux bassins.

Il s'agit également de soutenir financièrement les opérations d'investissement des collectivités rurales visant à maintenir, voire à améliorer la qualité du service (fin de programmes d'assainissement issus des schémas directeurs, renouvellement de stations d'épuration, renouvellement des feeder d'alimentation en eau potable).

### **Objectif à atteindre à court terme (2010-2012)**

- Montée en puissance du rôle de conseil : évolution du SAT sur les volets techniques, financiers et juridiques (assainissement collectif ou non collectif, services en régie ou délégués, contrôle des délégataires en lien avec la DDEA, accompagnement technique des SPANC)